

dénoncé, dans une circulaire, ce qui lui semblait condamnable. Quant aux simples prêtres, on sait que les précédents ne font pas défaut. C'est pourquoi nous le répétons pour l'instruction de ceux qui en ont besoin : en dehors des dispositions canoniques, les tribunaux civils n'ont aucune juridiction sur les personnes ecclésiastiques.

Pie IX a-t-il été Franc-Maçon ?

A la séance du 11 décembre, M. Floquet, président de la chambre, oublious de la réserve que lui commandaient ses fonctions, et d'ailleurs contumier de telles incongruités, interrompit un orateur pour dire : La franc-maçonnerie a été autorisée par le Pape Pie IX, qui, lui-même, fut franc-maçon.

Ce n'est point la première fois que cette accusation stupide est lancée dans le public.

En décembre 1875, le tribunal de Lyon condamna pour diffamation un journal qui venait de la ressasser. M. Floquet mériterait bien double et triple châtiment.

Au moment de la convocation du Concile, la loge des *Arts réunis* de Grenoble, pour accréditer cette fable, eut l'audace de fabriquer, par un procédé de clichage bien connu, des photographies qui représentaient Pie IX portant un cordon maçonnique sur sa soutane.

Mais la calomnie remonte plus haut. Voici en quelles circonstances elle fut inventée.

Mgr. Darboy, archevêque de Paris, avait assisté aux funérailles du maréchal Magnan, grand-maître de la franc-maçonnerie et avait lui-même donné l'absoute, alors que les insignes maçonniques étaient étalés sur le cercueil. Pie IX l'en reprit. Puis, dans le Consistoire du 25 septembre 1865, il renouvela les condamnations que ses prédécesseurs avaient portées contre la franc-maçonnerie, signala de nouveau les périls qu'elle fait courir à la société et déplora l'aveuglement des gouvernans qui ne tiennent aucun compte, à ce sujet, ni des avertissements du Saint-Siège, ni des cruels enseignements de tant de révolutions.

Les francs-maçons cherchèrent à se venger de cette "approbation," comme dit M. Floquet, et à ruiner du même coup l'effet de la parole du Pape.

Ils se firent adresser, par leurs "Frères" de Messine, une lettre affirmant que Pie IX était lui-même franc-maçon, qu'il s'était fait recevoir en Amérique, dans la loge de Philadelphie, lorsqu'il y ac-